

MAC ACTEUR PRAP 2S ALM

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES

PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE ET

ACCOMPAGNEMENT A LA MOBILITE DE LA PERSONNE AIDEE

PUBLIC VISE

Toute personne titulaire du certificat "Acteur PRAP 2S" (ancienne version) ou "acteur PRAP 2S ALM" (nouvelle version) ayant des activités de soins et d'aide, en établissement spécialisé, en maison de retraite, en structures d'accueil.

Prérequis : être titulaire d'un certificat acteur PRAP 2S ou PRAP 2S ALM à jour ou non.

Nous adaptons nos prestations à chaque stagiaire, quelles que soient vos difficultés ou les situations de handicap que vous rencontrez.

OBJECTIFS VISES

- ✓ Maintenir ses compétences afin de poursuivre sa mission d'acteur PRAP 2S ALM afin de proposer de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles sur lesquelles il a possibilité d'agir.
- ✓ Permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Cette formation implique la poursuite de l'engagement de l'encadrement de la structure employeur.

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique et conforme au programme de l'INRS (référentiel national).

Elle se déroule en 3 étapes :

- ✓ L'analyse des pratiques, retour d'expérience.
- ✓ L'actualisation et le maintien des compétences
- ✓ La certification

CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ L'impact de la mise en place d'une démarche PRAP dans l'établissement.
- ✓ Les enjeux liés aux accidents du travail et maladies professionnelles
- ✓ Les principes de la prévention des risques professionnels
- ✓ Notions élémentaires d'anatomie et de physiologie
- ✓ Les éléments déterminants de l'activité physique
- ✓ Observation et analyse d'une situation de travail avec proposition d'amélioration
- ✓ Accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

VALIDATION DE LA FORMATION



Un certificat « acteur PRAP 2S ALM » sera renouvelé au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux tests pédagogiques conformément au référentiel de compétence. Il est délivré pour une durée de 24 mois par le réseau de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS et valable au niveau national. Un maintien des compétences, MAC PRAP 2S ALM, de 2 jours permet de renouveler la certification.

LIEU DE FORMATION :

Intra entreprise
Ou
Possibilité de mutualisation entre établissements (nous contacter)

DUREE :

2 jours (14 heures)

INTERVENANT :

Formateur PRAP 2S ALM certifié par l'INRS.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

10 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES UTILISES :

En amont de la formation :
Échange avec la direction et récupération des données de la démarche PRAP.

- ✓ Power point et vidéos.
- ✓ Lit médicalisé
- ✓ Fauteuil roulant
- ✓ Charges fictives de manutention.
- ✓ Divers matériels conformément au référentiel en cours de l'INRS.

DOCUMENTS REMIS EN FIN DE FORMATION

Source documentaire à jour sur le site : www.apptitude-prevention.fr
Accès individuel avec mot de passe fourni en formation.

